

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CRESTOIS ET DU PAYS DE SAILLANS - COEUR DE DRÔME

La forêt couvre plus de la moitié du territoire de la communauté de communes. Sa dimension multifonctionnelle en fait une ressource clef pour le territoire entre stockage de carbone, réservoir de biodiversité, espaces de loisirs, ressource en bois, rempart contre les risques naturels et qualité paysagère. A ce titre, elle occupe une place grandissante dans les débats autour du changement climatique face à de nombreux facteurs qui interrogent sur son devenir.

Consciente de la nécessité de conserver ce capital écologique, la Communauté de Communes a à cœur de participer à la résilience et à la préservation de ces espaces.



65 %

du territoire soit

15 348 hectares
de bienfaits

POUR UNE FORÊT PRÉSERVÉE ET RÉSILIENTE

L'intercommunalité a engagé une stratégie forestière posant 5 principaux enjeux de préservation de nos massifs et les actions prioritaires à mener :

- Recréer un espace de bien-être habité et partagé
- Préserver la biodiversité et les paysages
- Adapter au changement climatique
- Gérer et mobiliser la ressource
- Produire et consommer une ressource locale

LES ACTIONS : Certaines sont déjà en œuvre d'autres sont à venir

MISE EN PLACE DE DISPOSITIFS DE GESTION ET PRÉVENTION DES RISQUES

La communauté de communes s'engage dans la prévention des feux de forêt en portant notamment le projet d'aménagement des espaces forestiers sur les 11 km de piste de Défense des Forêts Contre les Incendies (dite DFCl) sur les contreforts nord du massif de Saoû. Des pistes très utiles pour amener hommes et matériels d'un point à un autre en cas de sinistre.

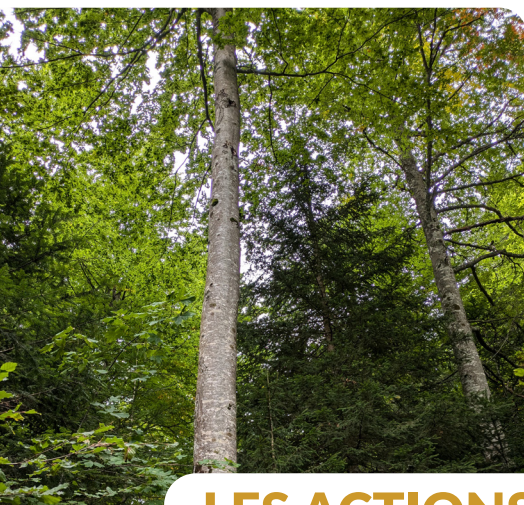
Un travail collégial est engagé qui, outre les 7 communes concernées et l'intercommunalité porteuse de la dynamique, rassemble l'ensemble des acteurs de la forêt.

SURVEILLANCE DU MASSIF

Durant l'été 2024, la communauté de communes a embauché un agent de sensibilisation à l'environnement qui a parcouru les sentiers forestiers du territoire afin d'échanger avec les publics sur les pratiques respectueuses de l'environnement et au risque incendie. Une initiative largement plébiscitée par les randonneurs, les usagers et les habitants.

FORMATION DES MAIRES

En 2024, les élus de la communauté de communes ont pu participer à plusieurs formations sur le thème de la lutte contre les incendies de forêts. Deux nouvelles dates sont d'ores-et-déjà prévues pour 2025 : 23 janvier : *Rôle de l'élu face au risque incendie* et 7 avril : *Forêt et changement climatique*. Ces formations offrent une vision globale des réglementations visant à réduire la vulnérabilité de nos espaces forestiers ainsi qu'une meilleure connaissance des outils destinés aux élus.



ACCOMPAGNEMENT À LA MISE EN ŒUVRE DES OBLIGATIONS LÉGALES DE DÉBROUSSAILLEMENT (OLD)

La loi de juillet 2023 renforce les obligations en matière de prévention et de lutte contre les feux de forêt. Dans ce contexte, les massifs forestiers de la communauté de communes sont classés en massifs « *particulièrement exposés au risque incendie* » et l'ensemble des communes de l'EPCI soumis à l'obligation de mise en œuvre des OLD. Afin d'accompagner les maires dans leurs obligations, la communauté de communes porte une réflexion sur la création d'outils pour motiver les propriétaires à réaliser les travaux d'entretien afin de se mettre en conformité.

UN PLAN SYLVICOLE TERRITORIAL INTERCOMMUNAL (PST)

Par le biais, de son PST la communauté de communes encourage la mise en place d'une sylviculture plus durable ainsi que le mélange des essences pour une forêt plus résiliente. Le PST définit les 4 grands « itinéraires » techniques susceptibles de faire l'objet de subventions de la part de l'association Sylv'ACCTES. Les propriétaires forestiers privés et publics, dont la forêt se situe sur les territoires de la communauté, ont donc la possibilité de s'engager dans les itinéraires proposés par le PST. Si les critères d'éligibilité sont remplis, le propriétaire pourra bénéficier de subventions sur les travaux réalisés conformément à l'itinéraire choisi.

LA LUTTE CONTRE LE MORCELLEMENT FORESTIER

La forêt de la communauté de communes est en grande partie privée. Elle est également extrêmement morcelée. Afin d'identifier ces parcelles et de permettre aux communes d'en récupérer la propriété, la communauté de communes a engagé en 2024 un atlas des biens vacants sans maître. Dès 2025, les communes qui le souhaitent pourront être accompagnées dans la reconquête de leurs parcelles abandonnées.

A la fois atout et objet de préoccupations pour les territoires, la forêt constituent aujourd'hui un réel enjeu pour les années à venir. Le temps de la forêt est un temps long, ainsi, il est d'autant plus nécessaire de mettre en œuvre dès aujourd'hui ces actions en faveur de sa préservation et de sa valorisation, afin que les générations à venir puissent en voir les effets.

LA FORÊT EST UNE RESSOURCE CLEF POUR NOS HABITANTS ET REPRÉSENTE UN ENJEU FORT POUR VOUS COLLECTIVITÉ ET DONC POUR NOTRE INTERCOMMUNALITÉ.



En 1 an, réalisation de
20,6 hectares
de travaux (25 % des
objectifs) qui entrent dans
les 4 itinéraires définis
par le comité scientifique
pour développer une forêt
résiliente

72 %
des propriétaires
disposent de moins
de 1 hectare

Sur les 15 communes
du territoire,
219 hectares
ont été identifiés
comme biens vacants

